



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CAPEPS

Question écrite n° 102853

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou sollicite l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la fermeture du CAPEPS interne pour les sessions 2007 et 2008. Cette décision, prise sans aucune concertation, revient à condamner plus de 2 000 enseignants vacataires et contractuels en les enfermant dans la précarité, alors que les postes ouverts au concours externe sont eux aussi drastiquement réduits. Elle lui demande donc de revenir sur cette décision et de procéder à la réouverture du CAPEPS interne pour les années qui viennent tout en augmentant le nombre de postes offerts aux concours 2006.

Texte de la réponse

La prise en compte de la baisse durable des effectifs d'élèves et des écarts entre les besoins d'enseignement en EPS et le nombre de professeurs d'EPS a conduit à offrir au total 555 postes aux concours d'éducation physique et sportive en 2006, dont 140 aux concours internes (100 à l'agrégation et 40 au CAPEPS). Les recrutements visent en effet à satisfaire les besoins d'enseignement et de remplacement en fonction des générations qui partent à la retraite et de l'évolution des formations et des effectifs d'élèves. Pour les rentrées scolaires 2002 à 2005, 5 672 professeurs d'éducation physique et sportive ont été recrutés par les concours. Ils devaient couvrir les départs estimés à 5 800 par la mission conduite par les inspections générales des finances et de l'éducation nationale en 2002. En fait, seules 5 070 sorties ont été constatées, soit près de 15 % de moins que prévu. Si l'on prend en compte la baisse des effectifs d'élèves, les besoins d'enseignement et de suppléance ont été, pour la période, de 4 440 enseignants d'éducation physique et sportive. Ce sont ainsi 1 230 titulaires de plus que les besoins qui ont été recrutés, dont environ 400 ont soit permis la titularisation de contractuels soit se sont substitués à ceux-ci. Par ailleurs, le CAPEPS interne ne joue plus que marginalement le rôle d'intégration des non-titulaires qui lui est dévolu. C'est donc pour préserver le recrutement par concours externe que la fermeture du CAPEPS interne intervient en 2007. En effet, sur l'ensemble des candidats au CAPEPS interne en 2006, seuls 18 % étaient des contractuels et vacataires du second degré. Afin de diffuser une information la plus précoce possible, le nombre de postes offerts à la session 2007 est d'ores et déjà consultable sur le site internet du ministère ([http ://www.education.gouv.fr/](http://www.education.gouv.fr/)) depuis le 14 septembre 2006.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102853

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 août 2006, page 8970

Réponse publiée le : 30 janvier 2007, page 1082